

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 626-2017, 28 juin 2017

CONCERNANT la nomination d'une personnalité étrangère à titre de membre de l'Ordre national du Québec

ATTENDU QUE l'Ordre national du Québec a été créé par la Loi sur l'Ordre national du Québec (chapitre 0-7.01);

ATTENDU QUE l'article 4 de cette loi édicte qu'une personne éminente qui n'est pas visée par l'article 3, mais à qui le gouvernement du Québec désire accorder une distinction honorifique, peut être nommée, de la manière prévue à l'article 3, grand officier ou officier de l'Ordre national du Québec ou chevalier de l'Ordre national du Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre, ce qui suit :

— Madame Irina Bokova

est nommé officière de l'Ordre national du Québec.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

66878

Gouvernement du Québec

Décret 627-2017, 28 juin 2017

CONCERNANT la nomination de madame Guylaine Bouchard comme sous-ministre adjointe par intérim au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Guylaine Bouchard, directrice générale de l'expertise climatique et des partenariats au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, cadre classe 2, soit nommée sous-ministre adjointe par intérim à ce ministère à compter du 3 juillet 2017;

QU'à ce titre, madame Guylaine Bouchard reçoive une rémunération additionnelle correspondant à 10% de son traitement;

QUE durant cet intérim, madame Guylaine Bouchard soit remboursée, sur présentation de pièces justificatives, des dépenses occasionnées par l'exercice de ses fonctions sur la base d'un montant mensuel de 200\$ conformément aux Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes;

QUE durant cet intérim, madame Guylaine Bouchard soit remboursée des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de ses fonctions conformément aux Règles sur les frais de déplacement des présidents, vice-présidents et membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 et ses modifications subséquentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

66879

Gouvernement du Québec

Décret 628-2017, 28 juin 2017

CONCERNANT monsieur Jacques Robert

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QU'en vertu de l'article 59 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), soit attribué à monsieur Jacques Robert, administrateur d'État II au ministère de la Famille, le classement de cadre classe 2 au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, à compter du 17 juillet 2017.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

66880